



Réf. : MM

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2009

Présents :

Mesdames Manin Martine, Coulon Nadine, Daunis Christiane, Juge Estelle, Veyrat-Charvillon Sylviane, Molines Marie, Lesueur Ghyslaine, Tissot Annie.

Messieurs Bauquis Michel, Lacombe Jean-Pierre, Bonamigo Claude, Blondel Jean-Claude, Hervé Jean-Pierre, Vuachet André, Chappuis Didier, Guy Claude.

Absents : Faure Patricia, Laplace Michel, Burnet André

Séance ouverte à 20h30 :

Secrétaire de séance : Tissot Annie

1) Approbation des 2 derniers comptes- rendus des réunions publiques du 22 septembre et du 15 octobre :

Ces comptes rendus n'appellent aucune remarque et sont adoptés à l'unanimité.

2) Bâtiment de la garderie et de la bibliothèque :

Suite au sinistre, les experts de l'assurance sont intervenus et ont fait une estimation pour une remise à neuf du bâtiment d'environ 360 000 euros.

Une consultation a été lancée à partir de ces éléments pour le choix de l'architecte. La commission d'appel d'offre a étudié les 4 candidatures qui étaient présentées. Compte tenu de l'expérience, des références, du délai prévu et des honoraires, c'est le cabinet de Mr Tochon qui a été retenu à l'unanimité.

3) Recensement de la population :

Pour notre commune le recensement est prévu pour janvier 2010. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser ce recensement. Mme Dijeu assurera le rôle de coordinatrice, le recrutement de 3 agents recenseurs est en cours. Le recensement s'effectuera du 20 janvier au 20 février 2010.

L'ensemble du conseil donne l'autorisation à Martine Manin de signer tous les documents qui se rapporteront à ce sujet.

4) S.E.L.E.Q (syndicat de distribution de l'électricité)

La Commune de Marcellaz-Albanais est adhérente à ce syndicat ; c'est à ce titre que le conseil doit se prononcer pour toute adhésion d'une nouvelle collectivité. La ville d'Annecy a effectivement délibéré dans ce sens, les membres du conseil doivent donner leur avis.

Vote : 18 pour et 1 abstention (Coulon Nadine)

5) **Changement de dénomination de la société de l'expert foncier**

L'expert foncier, Mr Albert, qui suit pour le compte de la commune tous les dossiers de foncier lors de projets particuliers, comme par exemple la station d'épuration ou le traitement des eaux pluviales à Piémont, s'est associé avec un bureau d'études, ce qui a pour conséquence le changement de dénomination de la société. Afin de pouvoir régler les factures il est nécessaire de modifier le nom de sa structure dans les documents administratifs.

Sa nouvelle identité est : Foncier Conseil Aménagement (F.C.A)

L'ensemble du Conseil accepte, à l'unanimité, cette modification.

6) **Projet de Signalétique** :

La commission Economie, suite à la rencontre qu'elle avait organisée avec les acteurs économiques, fait la proposition de prendre en charge l'installation d'un point infos (artisans, services...) situé à l'entrée du village, sur le CD16 au niveau du délaissé – côté Annecy. Ce point I situera les entreprises sur le territoire de la Commune.

Par ailleurs, un équipement de poteaux est proposé aux intersections pour indiquer la direction de ces entreprises. L'entrepreneur aura à sa charge le prix du panneau ; quant à la commande, la sérigraphie et la pause sur les poteaux, celles-ci seront à la charge de la collectivité. Le budget alloué sur cet exercice permet la fourniture de 12 supports. Ces équipements seront échelonnés sur plusieurs années. Afin de fixer le prix de vente des panneaux, deux solutions sont proposées au Conseil :

Coût pour l'artisan : le prix d'achat du panneau + 10% correspondant aux charges

Vote : 7 élus pour (Mmes Lesueur, Veyrat-Charvillon, Mrs Bonamigo, Blondel, Chappuis, Guy, Hervé).

Coût pour l'artisan : le prix d'achat du panneau + 20% correspondant aux charges

Vote : 6 élus pour (Mmes Manin, Daunis, Coulon, Tissot, Mrs Bauquis, Lacombe)
2 abstentions : Mmes Molines, Juge.

7) **Travaux complémentaires sur le traitement des eaux pluviales à Faramaz** :

Des travaux complémentaires sont nécessaires pour sécuriser la route départementale en direction d'Hauteville sur Fier, sur la sortie du Hameau de Faramaz. Les frais pourraient être supportés par les trois communes partenaires car ils concernent la tranche ferme. Toutefois une demande spécifique a été formulée auprès des services du conseil général puisqu'il s'agit essentiellement de sécuriser une voie départementale relativement étroite à cet emplacement.

D'autre part, le Conseil Municipal, accepte les travaux correspondants à une partie de la tranche conditionnelle n°1 pour un montant estimatif de 33 500.00€ HT, sollicite une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 80% de la dépense réelle, accepte d'engager des travaux supplémentaires demandés et financés par le Conseil Général pour un montant estimatif de 19 500.00€ HT, accepte le financement du Conseil Général à hauteur de 100% du montant HT de la dépense réelle et autorise Madame Le Maire à signer tous les actes référents à ce dossier.

8) **Raccordement au collecteur d'assainissement** :

Demande faite par un particulier habitant un hameau de La Radia pour lui permettre de se raccorder au réseau d'assainissement, qui à ce jour est loin de son habitation.

Cette question relève d'un cas particulier, les membres du conseil n'ont à ce jour aucun projet sur ce secteur, aucun financement n'a été voté. De plus la compétence « Eau et Assainissement » est en discussion pour un transfert à la Communauté de Communes, ce qui bloque tous les projets communaux tant que la décision n'a pas été prise. La demande est de ce fait, rejetée.

9) Acquisition foncière :

a) Demande d'un particulier qui souhaiterait acheter une partie d'une parcelle, dont le financement est actuellement porté par l'Etablissement Public Foncier, soit 400 m2 pour agrandir sa maison et refaire son assainissement individuel.

Ce bien fait partie intégrante d'une propriété foncière, pour laquelle le projet de réhabilitation n'est pas finalisé, il apparaît difficile de l'amputer tant que les besoins en foncier ne sont pas totalement validés. Cette demande n'entre pas dans une démarche d'intérêt général.

Vote : 15 élus sont contre 2 s'abstiennent (Mme Molines, Mr Chappuis)

b) Offre par un particulier qui serait vendeur d'une parcelle de 700m2 au Chef Lieu, qui intéresse la collectivité. Toutefois, pour engager la transaction, il est obligatoire de demander l'avis des services des domaines pour faire évaluer et estimer la valeur de ce bien. Le propriétaire demande un engagement écrit de la municipalité pour confirmer que cette opération est envisageable.

10) Questions diverses :

*Neige : la placette, les cours d'écoles, les passages piétons, les trottoirs, etc...ne peuvent pas être déneigés avec les équipements communaux. Pour se faire il est nécessaire d'avoir un équipement de type motoculteur + lame, plus adapté à ce type d'utilisation. Un devis de location, par un commerçant de la commune, de l'ordre de 100 € est proposé. Cegeste a été fort apprécié et nous le remercions.

*Emplacement du petit « chalet » pour les chasseurs :

L'ACCA, association communale, est l'une des seules à ne pas utiliser pour son activité saisonnière, de locaux communaux. Un chalet de 16 m² devenu disponible avec la création de la nouvelle station d'épuration, a été proposé aux membres du bureau de l'ACCA. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention comme pour les autres locaux. La question de l'emplacement provoque de longs débats.

2 solutions sont envisagées sur des parcelles communales :

1) En bas du Faubourg (parcelle AC n°228) **vote** : 6 pour

2) Vers la station d'épuration (parcelle AE n°691 ancien numéro) **vote** : 7 pour

Abstentions : 4

Donc ce petit lieu de rencontre des chasseurs sera installé vers la station et se verra attribuer un règlement pour ne pas nuire au voisinage.

*Cérémonie du 11 novembre :

Mme le Maire félicite et remercie les membres de la commission 'animations' pour cette initiative qui était apparemment une attente des habitants de la commune et qui fut une réussite. Les remerciements s'adressent aussi aux enseignants qui par leur implication ont pu faire participer les enfants des deux écoles, ce qui a donné une touche particulière à ce type de cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Marcellaz-albanais, le 08 décembre 2009

**Le Maire,
Martine MANIN**